

Programme SCHUMAN COLLEGE 2014

Note d'information aux familles

**Date limite d'envoi des dossiers par l'établissement à la DAREIC :
18 mars 2014**

1 – Dates de l'échange

- ➔ Séjour des élèves allemands et luxembourgeois en Lorraine du 05 au 19 octobre 2014.
- ➔ Séjour des élèves lorrains en Allemagne et au Luxembourg du 02 au 16 novembre 2014.

2 – Voyage

Le programme Schuman est un dispositif de mobilité individuelle. Les parents organisent eux-mêmes le transport de leur enfant. Cependant, si plusieurs élèves du même établissement se rendent dans la même ville ou dans une localité voisine, il leur est possible de prévoir un covoiturage.

3 – Organisation de la présence scolaire au Collège

Le correspondant sera accueilli dans la même classe que l'élève français.

4 – Le travail scolaire

Les équipes enseignantes seront prévenues de cette démarche d'échange. Elle s'adresse à des élèves qui ont prouvé leur capacité à bien gérer leur travail scolaire.
Des travaux scolaires seront à rattraper. Les élèves se rapprocheront d'un camarade de classe qui permettra d'assurer la liaison avec ce qui aura été réalisé pendant la période de l'échange.

5 – Les repas

Les élèves demi-pensionnaires français bénéficieront d'une remise d'ordre pendant la durée de leur séjour en Allemagne ou au Luxembourg. Rapprochez-vous du gestionnaire de l'établissement.
Les élèves allemands ou luxembourgeois accompagneront leur homologue au restaurant scolaire du collège.
Les repas consommés seront à la charge des familles françaises.

6 – Les transports scolaires

Ils seront pris en charge par la famille d'accueil. Il en sera de même lorsque l'élève français se rendra à l'étranger.

7 – Les soins médicaux

- Frais médicaux hors de France
Afin de bénéficier de la gratuité des soins médicaux en Allemagne ou au Luxembourg, les élèves français doivent présenter la « *Carte Européenne d'Assurance Maladie* » qui est délivrée par votre caisse de sécurité sociale.
- Soins médicaux sollicités pour le correspondant allemand ou luxembourgeois
 - Si l'élève est porteur du même document délivré par l'organisme payeur allemand ou luxembourgeois, les soins prodigués sont gratuits.
 - Si l'élève n'est pas porteur de ce document, il devra régler les honoraires médicaux et ses parents se feront rembourser a posteriori.

8 – L'assurance responsabilité civile

Les familles s'assureront que leur enfant bénéficie d'une assurance extra-scolaire (type MAE).

9 – Personne référente

Le professeur d'allemand du collège sera la personne référente qui permettra d'assurer le lien entre le collège et les familles.

10 – Outils pratiques pour préparer l'échange Schuman

Ces outils sont destinés aux élèves, aux enseignants, mais également aux parents : livrets et dossiers d'accompagnement, séquences filmées, témoignages ... Ces documents ont été produits dans les deux langues dans le cadre du projet Comenius Regio « Apprentissage interculturel lors de l'échange scolaire (ILIS) ». Vous les trouverez sous le lien suivant :

www.schuman-programm.eu